



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Accompagnement des personnes en situation de handicap

Question écrite n° 37036

Texte de la question

M. Boris Vallaud attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée des personnes handicapées, sur les modalités d'accompagnement des personnes en situation de handicap et leurs familles. L'accès aux services publics est un droit reconnu à tous les citoyens. Au-delà de l'accessibilité des locaux, les personnes en situation de handicap doivent pouvoir accéder et être accueillies, en toute autonomie et sans discrimination, par les services publics. Confrontés à des difficultés d'accès à l'information, à la réalisation des démarches administratives, permettant l'accès à un parcours de vie, les parents des enfants en situation de handicap, restent souvent démunis face aux trop nombreuses démarches et demandes institutionnelles, conduisant parfois à une restriction ou un arrêt de leurs activités professionnelles, faute de prise en charge adaptée et d'accompagnement spécifiques. Toutes les démarches liées à la découverte du handicap, à l'établissement d'un diagnostic établi par des médecins spécialisés, à la prise en charge et au suivi médical, aux demandes d'aides éligibles, à l'orientation et aux mesures d'accompagnement proposées par les CDAPH, ne s'inscrivent pas dans des délais raisonnables, avec des périodes de transition et des listes d'attente dans les institutions toujours trop importantes. En conséquence, il lui demande quelles sont les mesures envisagées par le Gouvernement visant à améliorer l'accès à l'information ciblée et personnalisée, la simplification des démarches administratives par la création d'un dossier unique et enfin, l'accompagnement des personnes en situation de handicap tout au long de leur parcours de vie.

Données clés

Auteur : [M. Boris Vallaud](#)

Circonscription : Landes (3^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37036

Rubrique : Personnes handicapées

Ministère interrogé : [Personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Solidarités, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 mars 2021](#), page 1964

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)